

## **INTERPELLER UN.E MINISTRE**

En France, un.e ministre bénéficie d'un double pouvoir décisionnaire : celui d'initiative des lois (présentation des projets de lois en conseil des ministres) et d'exécution des lois (tutelle sur l'administration qui met en œuvre la politique publique, décret d'application, contrôles). Pour ces missions, le ministre s'entoure d'un cabinet de collaborateurs (directeur de cabinet, chef de cabinet, conseillers), et travaille au quotidien avec les hauts fonctionnaires à la tête des administrations sous son autorité.

Dans le cadre d'une stratégie de plaidoyer ciblant un ministre, il est important de savoir identifier les bons interlocuteurs et leurs différentes fonctions en se familiarisant avec les rouages de l'organigramme des ministères (cabinet du ministre, administration centrale, institutions rattachées au ministère). Il convient également de connaître les différents moyens à votre disposition pour faire remonter une proposition ou une revendication.

**Note :** *cette fiche est à mettre en lien avec la fiche « Bien cartographier pour mieux interpellier » où vous trouverez l'organigramme complet d'un ministère et de ses administrations de tutelle.*

### **Quelle opportunité d'interpeller un ministre ?**

Du fait de sa double compétence, dans l'initiative des projets de lois et dans l'application des lois et des politiques publiques, le/la ministre est un acteur clé tant dans la préparation d'une politique nationale que dans sa mise en application.

Pour des acteurs de la société civile, un ministre est une cible privilégiée pour adresser une alerte, faire remonter des problématiques de terrain ou faire valoir une expertise particulière dans le but d'influencer la loi ou les politiques mises en œuvre.

Néanmoins, pour faire remonter une information jusqu'au ministre lui-même, il faudra parfois vous armer de patience et surtout connaître les rouages du gouvernement et de l'administration française afin de pousser la bonne porte ou d'envoyer le courrier aux bons collaborateurs au sein du cabinet ministériel ou de l'administration.

## Comment interpeller un ministre ?

### - 1ere étape : le courrier argumenté

Comme nous cela est évoqué dans la fiche « *Bien cartographier pour mieux interpeller* », la personne intermédiaire la plus proche du ministre que vous devrez contacter est son directeur de cabinet, ou son adjoint. Le contact par écrit reste la plus simple pour une première approche. Pour vous faciliter la démarche, VoxPublic met à disposition de tous sur son site un « [annuaire décideurs](#) » : vous y trouverez la liste des collaborateurs et collaboratrices ministériels ainsi que leurs adresses emails ou postales. A noter que l'envoi d'une lettre en recommandé au ministre reste une méthode fiable et qui attire l'attention (car un courrier physique est toujours censé recevoir une réponse, et les ministres en reçoivent moins qu'avant), même si l'email est le moyen le plus utilisé.

Vous adressez votre email au directeur de cabinet, mais le courrier lui-même (envoyé en pièce jointe au message) est destiné au ministre. Vous avez intérêt à mettre en copie les conseillers du ministres compétents sur le(s) sujet(s) dont vous traitez.

#### **Tuyau VoxPublic : Précision et courtoisie sont vos alliés**

Idéalement vous adresserez un courrier qui expose votre problématique en vous basant sur des éléments factuels, basés sur des sources fiables, des données de terrain ou scientifiques, des témoignages de personnes affectées... C'est en étant clair et précis dans l'exposé de vos arguments que vous apparaîtrez comme un interlocuteur crédible, une étape nécessaire avant de faire valoir vos demandes ou revendications. Nous vous recommandons également d'écrire sur un ton courtois dans vos courriers, il ne s'agit pas d'un tract ni d'une tribune.

### - 2e étape relance et établir dialogue

Envoyer un courrier, parfois à plusieurs personnes au sein d'un cabinet, vous permettra de toucher les bons interlocuteurs en vue d'établir un dialogue. Mais il faut parfois faire plusieurs relances, multiplier les canaux (email, lettre recommandée, téléphone) avant d'obtenir une réponse. Obtenir une première réponse, c'est entre-ouvrir la porte pour y glisser immédiatement le pied ! Maintenant que vous avez quelqu'un en face de vous, ne le lâchez plus, il est votre sésame sinon pour accéder vous-même au ministre ou au minimum que votre message lui soit transmis.

### - 3e obtenir un rendez-vous

Lorsque vous décidez de cibler un.e ministre, votre objectif sera souvent d'obtenir un rendez-vous avec lui/elle afin de faire passer vos revendications. Logiquement donc, lorsque vous lui

adressez une revendication, la conclusion de votre courrier sera de demander à être reçu pour un entretien afin d'essayer d'obtenir un engagement.

Dans la plupart des cas, si un rendez-vous vous est accordé, vous serez reçu par un conseiller, ce qui ne doit pas être négligé, loin de là. La parole d'un conseiller ne vaut pas celle d'un ministre mais un conseiller ne s'avance pas sans avoir obtenu auparavant une validation politique au-dessus de lui.

Cet engagement, qu'il soit oral ou formalisé par écrit, vous permettra ensuite de renforcer votre position et de rappeler qu'une décision définitive doit être prise, ce qui reste encore le critère le plus objectif pour juger de l'efficacité de votre campagne d'interpellation.

## Surmonter un blocage : faites poser votre question par un parlementaire

Si vous n'arrivez pas à ouvrir un dialogue constructif avec un ministère, vous pouvez avoir recours à d'autres moyens de pression en jouant sur les différents pouvoirs établis, en particulier le législatif. Il vous faudra alors aller chercher des alliés du côté de certains députés, ou de sénateurs, afin de les amener à poser une question, orale ou écrite, au gouvernement. « *Les questions sont un instrument essentiel du contrôle parlementaire de l'activité du Gouvernement, notamment sur les sujets ponctuels et sur les points d'actualité* » peut-on lire sur [le site](#) du Sénat. Les ministres ne peuvent s'y soustraire.

Les conditions de recevabilité de ces questions sont : « *être sommairement rédigées, ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés, être posées par un seul parlementaire à un seul ministre* ». Le contrôle de la recevabilité ne concerne pas les thèmes abordés par les questions. Elles ne peuvent pas servir à interpeller le président de la République. S'il s'agit d'une question écrite, le ministère dispose d'un délai d'un mois pour répondre (renouvelable un mois supplémentaire).

Nous vous encourageons donc à persévérer et à surmonter les obstacles bureaucratiques pour atteindre votre objectif car c'est en mettant la pression sur les bonnes personnes que vous obtiendrez les résultats les plus probants.

### **Tuyau VoxPublic : la question orale au gouvernement pour un effet de surprise**

La plus percutante sera la question orale au gouvernement en séance publique : « *Les questions au Gouvernement ne sont ni déposées, ni notifiées, ni préalablement publiées. En principe, leur contenu n'est pas communiqué au Gouvernement. Le caractère spontané des questions et la présence de l'ensemble des membres du Gouvernement assurent une large audience à ces séances qui, du fait de leur retransmission télévisée, constituent un temps fort de la semaine parlementaire* » rappelle [le site](#) de l'Assemblée nationale.